

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 31/2016

OBJET : Désignation d'un maître d'œuvre pour la construction d'un centre Petite Enfance à Auterive (multi-accueil de 25-30 places et relais d'assistantes maternelles) – adoption de l'avenant n°1 portant fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

L'an deux mille seize et le 29 mars à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 22 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. ONEDA Daniel, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme TEISSIER Joëlle à M. ONEDA Daniel
Mme BARRE Nadine à Mme BOUTILLIER Sylvie
M. RIVELLA Alain à Mme FIGUEROA Anne

ABSENTS EXCUSES : M. PACHER René, M. POURRINET Jacques, Mme WATREMETZ Marie Anne

ABSENTS NON EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, M. GRANGE Régis.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur VINCINI Sébastien été nommé secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée ;

VU le Code des Marchés publics ;

VU sa délibération du 7 juillet 2015 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement cabinet d'architectes Monier (mandataire)-Jarrot et le bureau d'études GIRUS pour un montant de 60 000€ ht pour les missions de base et 7500€ ht pour la mission OPC sur la base d'un montant prévisionnel des travaux de 750 000€ ht ;

CONSIDERANT le rendu des études au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet et le montant prévisionnel des travaux évalué à 1 146 026.29€ ht ;

CONSIDERANT que l'augmentation du montant prévisionnel des travaux est liée aux préconisations techniques suite aux études de sols, au choix du maître d'ouvrage d'arrêter la capacité de la structure à 30 places et de mettre en place un mode de chauffage par chaudière à bois ;

CONSIDERANT qu'à ce titre il y a lieu d'établir un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre afin de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **Approuve** le montant de rémunération du maître d'œuvre comme suit :
 - o missions de base : 91 682.10€ ht
 - o mission OPC : 11 460.26€ ht
 - o total : 103 142.36€ ht.
- **Adopte** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de construction d'un centre Petite Enfance à Auterive
- **Précise** que les dépenses correspondantes seront engagées au budget général de l'exercice concerné.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS